



APNQL
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
QUÉBEC-LABRADOR



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA SÉCURISATION CULTURELLE : UN ENJEU DE DROITS HUMAINS

Wendake, le 5 décembre 2024 — Dans le cadre du projet de loi n° 32, *Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux*, les organisations et gouvernements des Premières Nations jugent que le projet de loi ne garantira pas pleinement la sécurisation culturelle des usagers et usagères des Premières Nations dans le réseau de la santé et des services sociaux, et ce, malgré toutes les solutions données au gouvernement pour y répondre adéquatement.

C'est avec déception que l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), le Conseil des Atikamekw de Manawan, Femmes Autochtones Québec (FAQ), le Bureau du Principe de Joyce (BdPdJ) et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) constatent encore une fois le manque d'implication réelle et concrète des Premières Nations. De surcroît, il est déplorable que le gouvernement n'ait pas choisi de faire les choses autrement : le consentement préalable, libre et éclairé dans le cadre du projet de loi n° 32 n'a pas été respecté. Malgré leur participation de bonne foi au processus, les mesures prises par le gouvernement dans ce projet de loi restent bien en-deçà des objectifs, notamment en raison de l'absence de la pleine intégration du Principe de Joyce dans le libellé final du projet de loi.

« La consultation des Premières Nations est un droit et les processus législatifs actuels font défaut depuis trop longtemps. La sécurité est un droit inhérent et intrinsèque. Le gouvernement du Québec ne peut pas légiférer à propos de nous, sans nous. Le besoin d'entreprendre dès maintenant une réflexion approfondie dans le but de convenir d'une démarche de consultation spécifique aux Premières Nations est devenu une nécessité, voire un incontournable. Je tiens à assurer aux membres des Premières Nations que nous continuerons à faire tout en notre pouvoir afin d'assurer pleinement la sécurité de tous et toutes », a exprimé Ghislain Picard, chef de l'APNQL.

« Les Premières Nations et les Inuit sont les mieux placés pour définir leurs besoins en matière de santé et de services sociaux. Il est impératif que le gouvernement québécois reconnaisse, soutienne et mette en œuvre des solutions élaborées par nos gouvernements, notamment celles de première importance définies dans le Principe de Joyce, afin d'assurer des soins sécurisants et respectueux de notre identité culturelle » a ajouté le Chef du Conseil des Atikamekw de Manawan, Sipi Flamand.

Marjolaine Étienne, présidente de FAQ, a aussi réagi : « Il est regrettable que les femmes et filles des Premières Nations soient particulièrement affectées par un projet de loi insuffisamment sécurisant culturellement. Nous avons des droits que les gouvernements sont tenus de respecter, notamment à la santé et à la culture, comme le stipule la Recommandation générale n° 39 de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Un véritable processus de co-construction dès le départ aurait permis d'intégrer des recommandations concrètes dans le projet de loi n° 32. »

« On ne peut pas travailler d'égal à égal, ni de nation à nation dans le contexte actuel. Certes, nos voix se sont croisées à la suite du décès de Joyce, mais depuis, nous n'arrivons pas à nous rejoindre sur la manière de collaborer afin d'assurer une réelle sécurité pour les Autochtones. Il est indéniable que nous poursuivons notre travail de notre côté pour l'équité d'accès en santé et sur les moyens concrets d'adresser la situation en collaboration avec les nations autochtones et les organisations novatrices. », a attesté Jennifer Petiquay-Dufresne, directrice générale du Bureau du Principe de Joyce.

« Force est de constater que le principe fondamental de co-construction demeure abstrait pour le gouvernement du Québec. Les Premières Nations poursuivront leurs démarches quant au développement d'actions concrètes, tout en faisant valoir leur propre définition de la sécurisation culturelle auprès de leurs partenaires et de la population », a renchéri Dereck Montour, président de la CSSSPNQL.

Enfin, tous pressent le gouvernement du Québec à respecter les droits des Premières Nations et à assumer l'imputabilité dont il doit faire preuve. Les Premières Nations rappellent au gouvernement Legault de faire mieux « ensemble », il en va de la sécurité de leurs populations.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador.

À propos du Conseil des Atikamekw de Manawan

Le Conseil des Atikamekw de Manawan (CDAM) est un gouvernement local travaillant dans l'intérêt de l'ensemble des membres de la communauté atikamekw de Manawan, assurant le développement personnel et identitaire, favorisant leur mieux-être dans un environnement sain reflétant notre culture et nos valeurs atikamekw nehirowisiw.

À propos de Femmes Autochtones du Québec

Femmes Autochtones du Québec est une organisation à but non lucratif qui représente, depuis 50 ans, les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

À propos du Bureau du Principe de Joyce

Le Bureau du Principe de Joyce, créé à la suite du décès tragique de M^{me} Joyce Echaquan en septembre 2020 à l'hôpital de Joliette, vise à faire adopter le Principe de Joyce auprès de diverses instances, notamment par le gouvernement du Québec.

À propos de la CSSSPNQL

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est un organisme à but non lucratif qui accompagne les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

- 30 -

RENSEIGNEMENTS

Julianne Gagnon, APNQL
communications@apnql.com
418-719-0786 - www.apnql.com

Émilie Deschênes, FAQ
Collaboratrice aux relations médias
e.deschenes@seize03.ca
873-662-8558 - www.faq-qnw.org

Doreen Petiquay Barthold, BdPdJ
Agente de communication et des médias sociaux
doreen.petiquay.barthold@bpjoyce.ca
514-279-2809 - www.principedejoyce.com

Maude Sigouin, CSSSPNQL
Conseillère en communications et médias sociaux
maude.sigouin@cssspnql.com
418-842-1540, poste 2307 - www.cssspnql.com